



NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Programme et budget pour 2004-05

Réserve pour les réunions techniques

1. Les Propositions de programme et de budget du Directeur général pour 2004-05, maintenant adoptées, prévoient que le Conseil d'administration sera invité à se prononcer sur le thème et la composition des réunions techniques lors d'une session ultérieure. L'annexe au présent document comprend des propositions détaillées qui devraient permettre de sélectionner un certain nombre de réunions techniques.
2. La réserve pour les réunions techniques pour 2004-05 s'élève à 1 791 751 dollars E.-U., ce qui correspond au financement de six à huit réunions, selon les réunions sélectionnées.
3. Deux des réunions techniques sont traditionnellement réservées au groupe des employeurs et au groupe des travailleurs. Les propositions sont les suivantes: La dimension sociale de la mondialisation: du débat à l'action, et le Colloque international sur les syndicats et l'éradication de la pauvreté.
4. Il est possible de repousser la décision relative à l'utilisation d'une partie de la réserve à une session ultérieure du Conseil d'administration. Cette attitude serait sage car il est arrivé à plusieurs reprises, ces dernières années, qu'il soit nécessaire d'organiser un certain nombre de réunions sur des questions devenues soudainement d'actualité.
5. *La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de sélectionner les réunions qui seront financées par la réserve pour les réunions techniques inscrite dans le programme et budget pour 2004-05.*

Genève, le 1^{er} octobre 2003.

Point appelant une décision: paragraphe 5.

Annexe

Sélection de réunions techniques de l'OIT pour 2004-05

Réunion tripartite d'experts sur le harcèlement et la violence au travail (257 540 dollars)

Objectifs opérationnels

- *Egalité entre hommes et femmes*

Les mandants de l'OIT prennent des mesures concrètes pour favoriser l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail.

- *1c: Action normative*

Les normes internationales du travail et le processus de contrôle des normes influent sur la législation et les politiques des Etats Membres pour la réalisation du travail décent et des objectifs internationaux de développement.

- *3b: Protection des travailleurs*

Les mandants de l'OIT se focalisent sur l'adoption de mesures efficaces pour améliorer la sécurité et la santé ainsi que les conditions d'emploi, en s'attachant tout particulièrement à remédier aux risques les plus graves sur le lieu de travail.

Participation proposée: huit participants gouvernementaux, huit participants employeurs et huit participants travailleurs.

Résultats attendus: Adoption d'un recueil de directives pratiques sur le harcèlement et la violence au travail, y compris le problème précis du harcèlement sexuel, et recommandations concernant des mesures que devraient prendre les mandants et le Bureau pour renforcer le développement, aux niveaux national et régional, de politiques et de programmes pratiques visant à lutter contre le harcèlement et la violence sur le lieu de travail.

Un recueil de directives pratiques du BIT fournirait les premières orientations internationales d'application générale sur le harcèlement sexuel au travail. Il compléterait et renforcerait l'attention accrue que la commission d'experts accorde à cette question, comme en témoigne récemment une observation générale dans le cadre de la convention n° 111 adoptée en 2002. La réunion s'appuierait également sur les travaux d'élaboration du recueil de directives pratiques sur la violence et le stress au travail dans le secteur des services, qui a été examiné par une réunion d'experts en octobre 2003.

Réunion d'experts sur les travaux dangereux et les enfants au travail (275 080 dollars)

Objectifs opérationnels

- *1b: Travail des enfants*

Le travail des enfants est progressivement éliminé grâce au renforcement des capacités et au développement du mouvement mondial contre le travail des enfants, la priorité étant donnée à l'élimination urgente de ses formes les plus intolérables et à la fourniture de solutions de rechange aux enfants et aux familles.

- *3b: Protection des travailleurs*

Les mandants de l'OIT se focalisent sur l'adoption de mesures efficaces pour améliorer la sécurité et la santé ainsi que les conditions d'emploi, en s'attachant tout particulièrement à remédier aux risques les plus graves sur le lieu de travail.

Participation proposée: dix participants gouvernementaux, dix participants employeurs et dix participants travailleurs.

Résultats attendus: Adoption de directives permettant de déterminer les travaux dangereux pour les enfants, y compris une liste reconnue sur le plan international de formes dangereuses de travail des enfants.

Les rapports des pays ont montré des lacunes importantes en matière d'identification des travaux dangereux pour les enfants. Cette réunion fournira des orientations cruciales pour les pays ayant ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, qui délègue au niveau national la responsabilité de décider des travaux dangereux pour les enfants et de leur donner la priorité dans les mesures de lutte. Cette réunion constituera pour les partenaires sociaux un forum d'échange d'expériences et d'informations sur les enfants qui sont occupés aux tâches et soumis aux conditions les plus dangereuses, et devrait permettre d'élaborer des critères et des documents internationaux pour l'adoption de mesures de prévention.

Emploi des jeunes: mesures à prendre (242 520 dollars)

Objectif opérationnel

- *2a: Appui à la politique de l'emploi*

Les mandants de l'OIT sont mieux équipés pour analyser l'évolution de l'emploi et du marché du travail à l'échelle nationale et mondiale, ainsi que pour élaborer, préconiser et mettre en œuvre des stratégies efficaces de promotion d'un emploi convenable pour les hommes et pour les femmes.

Participation proposée: 22 participants gouvernementaux, 11 participants employeurs et 11 participants travailleurs.

Résultats attendus: Planification de la mise en œuvre conjointe d'inventaires et de plans d'action nationaux sur l'emploi des jeunes, comme demandé dans la résolution A/57/165 de l'Assemblée générale des Nations Unies et appuyé par le Conseil d'administration, dans certains pays, y compris les pays moteurs du Réseau pour l'emploi des jeunes.

La réunion permettra de renforcer le programme technique et le message de l'OIT concernant l'emploi des jeunes, ainsi que l'a demandé le Conseil d'administration (document GB.286/15). Elle mettra l'accent sur des résultats concrets au niveau national, y compris l'appui aux pays qui auront accepté de préparer des inventaires et des plans d'action nationaux en mars 2004.

Colloque tripartite sur la promotion de la Déclaration sur les EMN dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (140 540 dollars)

Colloque tripartite sur la promotion de la Déclaration sur les EMN dans les pays du MERCOSUR (76 340 dollars)

Colloque tripartite sur la promotion de la Déclaration sur les EMN dans les pays de l'ANASE (116 240 dollars)

Objectifs opérationnels

- *2b: Connaissances, compétences et employabilité*

Les mandants de l'OIT investissent davantage dans la formation et l'amélioration des compétences, afin que les hommes et les femmes aient de meilleures possibilités et des chances égales de trouver un emploi convenable.

- *2c: Création d'emplois*

Les Etats Membres et les mandants de l'OIT sont mieux équipés pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de promotion de l'emploi par le biais du développement des

entreprises et des investissements à fort coefficient d'emplois, y compris à l'issue d'une crise, en accordant une attention particulière à la situation des femmes.

- *Partenariats internationaux*

Les mandants tripartites et les partenaires de l'OIT, aux niveaux international et régional, soutiennent des politiques économiques et sociales intégrées en faveur du travail décent.

Participation proposée:

Pays de la SADC: 14 participants gouvernementaux, 14 participants employeurs et 14 participants travailleurs;

Pays du MERCOSUR: quatre participants gouvernementaux, quatre participants employeurs et quatre participants travailleurs;

Pays de l'ANASE: dix participants gouvernementaux, dix participants employeurs et dix participants travailleurs.

Résultats attendus: Plans d'action communs dans les domaines de l'emploi, de l'amélioration des compétences, des conditions de travail et des relations professionnelles, stimulés par les entreprises multinationales, les administrations locales et les organisations d'employeurs et de travailleurs, sur la base des dispositions de la Déclaration de principes tripartite concernant les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN).

A sa 286^e session, le Conseil d'administration a invité le Bureau à inclure, dans les propositions d'utilisation de la réserve pour les réunions techniques pour 2004-05, trois réunions régionales pour promouvoir la Déclaration sur les EMN (document GB.286/14, paragr. 34).

Travail décent et développement local: réponse intégrée de l'OIT aux défis de la mondialisation (270 240 dollars)

Objectifs opérationnels

- *Une approche intégrée du travail décent*

Les mandants dans les Etats Membres adoptent et appliquent des politiques économiques et sociales intégrées pour promouvoir le travail décent.

- *Réduction de la pauvreté et intégration sociale*

Les Etats Membres incluent les objectifs du travail décent dans les politiques et programmes nationaux de réduction de la pauvreté.

- *Partenariats internationaux*

Les mandants tripartites et les partenaires de l'OIT, aux niveaux international et régional, soutiennent des politiques économiques et sociales intégrées en faveur du travail décent.

Participation proposée: six participants gouvernementaux, six participants employeurs et six participants travailleurs.

Résultats attendus: Contribution à la mise en œuvre des conclusions des discussions générales sur la sécurité sociale (2001) et sur l'économie informelle (2002), ainsi qu'à la promotion de plusieurs instruments de l'OIT comme les conventions n^{os} 87, 98, 141 et 155 ou les recommandations n^{os} 169, 189 et 193. Le colloque devrait contribuer à la mise en œuvre de certaines des recommandations qui devraient figurer dans le rapport final de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

Le colloque fournira une plate-forme pour un échange d'informations et d'expériences entre les principaux acteurs du développement local, parties prenantes et chercheurs, de manière à enrichir les travaux de développement local de l'OIT et de ses mandants et partenaires, en mettant particulièrement l'accent sur les économies informelle et rurale. Le colloque sera organisé conjointement par le secteur de l'emploi, le secteur de la protection sociale et le secteur du dialogue social.

Mise à jour de la liste des maladies professionnelles (275 080 dollars)

Objectif opérationnel

■ *3b: Protection des travailleurs*

Les mandants de l'OIT se focalisent sur l'adoption de mesures efficaces pour améliorer la sécurité et la santé ainsi que les conditions d'emploi, en s'attachant tout particulièrement à remédier aux risques les plus graves sur le lieu de travail.

Participation proposée: dix participants gouvernementaux, dix participants employeurs et dix participants travailleurs.

Résultats attendus: Une liste mise à jour des maladies professionnelles, basée sur un mécanisme simplifié prévu dans la recommandation (n° 194) sur la liste des maladies professionnelles, 2002.

La procédure de mise à jour de la liste des maladies professionnelles est exposée au paragraphe 3 de la recommandation (n° 194) sur la liste des maladies professionnelles, 2002: «La liste annexée à la présente recommandation devrait être périodiquement réexaminée et mise à jour par le biais de réunions tripartites d'experts convoquées par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail. Toute nouvelle liste ainsi établie sera soumise au Conseil d'administration pour approbation et, une fois approuvée, remplacera la liste précédente et sera communiquée aux Membres de l'Organisation internationale du Travail.»

La dimension sociale de la mondialisation: du débat à l'action (223 440 dollars)

Objectifs opérationnels

■ *4a: Partenaires sociaux*

La représentation, les services et l'influence des partenaires sociaux sont renforcés.

■ *Partenariats internationaux*

Les mandants tripartites et les partenaires de l'OIT, aux niveaux international et régional, soutiennent des politiques économiques et sociales intégrées en faveur du travail décent.

Participation proposée: 24 participants employeurs.

Résultats attendus: Conclusions sur la manière dont les employeurs et leurs organisations peuvent jouer un rôle clé dans la définition des orientations à prendre pour permettre aux pays de saisir les possibilités de développement qu'offre la mondialisation et sur la manière dont les milieux d'affaires peuvent contribuer à la réalisation d'objectifs plus larges, comme les Objectifs de développement pour le Millénaire, notamment dans des domaines comme l'emploi des jeunes et le rôle des organisations d'employeurs dans le processus DSRP, compte tenu notamment des relations entre promotion de l'emploi et réduction de la pauvreté.

La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation publiera son rapport au printemps 2004. Le rôle des milieux d'affaires dans l'économie mondiale fait partie des questions examinées.

Colloque international sur les syndicats et l'éradication de la pauvreté (349 840 dollars)

Objectifs opérationnels

■ *4a: Partenaires sociaux*

La représentation, les services et l'influence des partenaires sociaux sont renforcés.

■ *Partenariats internationaux*

Les mandants tripartites et les partenaires de l'OIT, aux niveaux international et régional, soutiennent des politiques économiques et sociales intégrées en faveur du travail décent.

Participation proposée: 45 participants travailleurs.

Résultats attendus: Le colloque permettra de confronter les expériences mondiales et les bonnes pratiques actuelles relatives aux stratégies de participation efficace des syndicats au processus DSRP, et donnera ainsi aux participants les moyens de développer la capacité de leurs organisations d'introduire avec efficacité la notion de travail décent dans les politiques nationales économiques et sociales de lutte contre la pauvreté.

Face à la progression de la pauvreté, les syndicats cherchent de plus en plus à mettre en place de nouveaux services pour leurs membres et à se développer de manière à atteindre les travailleurs pauvres, en majorité des femmes dans l'économie informelle.

Réunion d'experts: avoir une plus grande influence sur l'élaboration des politiques: un défi pour les ministères du Travail (213 440 dollars)

Objectif opérationnel

- *4b: Gouvernements et institutions de dialogue social*

Les cadres juridiques, les institutions, les mécanismes et processus de dialogue social sont renforcés et utilisés.

Participation proposée: huit participants gouvernementaux, huit participants employeurs et huit participants travailleurs.

Résultats attendus: Ensemble de conclusions sur les meilleures pratiques pour améliorer la position des ministères du Travail et de l'Emploi dans l'élaboration des politiques économiques et sociales.

La réunion fait partie d'un projet de recherche mené dans le cadre du Programme focal sur le dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail (IFP/DIALOGUE) dans le but de définir les arrangements institutionnels les plus à même de garantir que les questions sociales et relatives à l'emploi sont dûment prises en compte dans la formulation de la politique gouvernementale.

Réunion d'experts: mise au point d'indicateurs du dialogue social (218 140 dollars)

Objectif opérationnel

- *Connaissances*

Les politiques visant à promouvoir concrètement le travail décent se fondent sur des statistiques fiables et ventilées par sexe.

Participation proposée: huit participants gouvernementaux, huit participants employeurs et huit participants travailleurs.

Résultats attendus: Un plan destiné à améliorer la capacité du BIT de réunir des statistiques sur le dialogue social et de préparer des directives internationales pour des statistiques sur les effectifs syndicaux et la couverture de la négociation collective.

IFP/DIALOGUE, avec l'appui du Bureau de statistique (STAT) et la coopération d'autres unités, a lancé en 2001 un programme qui devrait permettre d'évaluer les besoins des utilisateurs internes et externes dans les régions et les pays. Conformément au cadre stratégique, cette base de données pourrait, à terme, être le résultat des activités ordinaires de collecte de données de STAT.

Promouvoir des stratégies nationales intégrées en faveur du travail décent (365 740 dollars)

Objectifs opérationnels

- *Une approche intégrée du travail décent*

Les mandants dans les Etats Membres adoptent et appliquent des politiques économiques et sociales intégrées pour promouvoir le travail décent.

■ *Réduction de la pauvreté et intégration sociale*

Les Etats Membres incluent les objectifs du travail décent dans les politiques et programmes nationaux de réduction de la pauvreté.

■ *Partenariats internationaux*

Les mandants tripartites et les partenaires de l'OIT, aux niveaux international et régional, soutiennent des politiques économiques et sociales intégrées en faveur du travail décent.

Participation proposée: 26 participants gouvernementaux, 13 participants employeurs et 13 participants travailleurs.

Résultats attendus: Echange international de vues et d'expériences sur la mise en œuvre de l'agenda du travail décent au niveau national pour appuyer plus à fond les mesures prises par les mandants de l'OIT pour faire progresser les stratégies nationales intégrées en faveur du travail décent.

L'adoption et la mise en œuvre du travail décent comme objectif politique nécessitent une approche intégrée de l'élaboration des politiques économiques et sociales qui engage les parties nationales concernées tout en renforçant les mandants de l'OIT.